Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume 4 (2)
ISSN :1987-071X e-ISSN 1987-1023
Reçu, 14 avril 2022
Accepté, 19 mai 2022
Publié, 24 mai 2022
http://www.revue-rasp.org

Type d'article : Recherche

Dysfonctionnement structurant du cadre de vie des périurbains: cas de Gonzague-Anani dans la commune de Port-Bouët (Côte d'Ivoire)

Structuring dysfunction of the living environment of peri-urban people: case of Gonzague-Anani in the municipality of Port-Bouët (Ivory Coast)

Patrick Juvet KOUASSI [1,*] et Diane Marina DALLY [1]

[1] Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire.
[*] Correspondance : kpatrickjuvet@yahoo.fr; Tel : (+225) 07 07 36 00 46

Résumé
La présence du «*droit coutumier*» dans la gestion foncière remet en question l'engagement de l'Etat dans les enjeux fonciers qui donne naissance à une nouvelle dimension de l'action urbaine. Cette nouvelle dimension, qui laisse entre les mains des propriétaires privées la gestion foncière, induit des problèmes de gestion. Ces problèmes conjugués au manque de clarté dans la politique foncière ivoirienne engendre la dégradation de l'habitat et du cadre de vie de la population dans les périurbains. L'objectif de cette étude, est de montrer les problèmes qui découlent du fonctionnement du périurbain de Gonzague-Anani, dans la commune de Port-Bouët. Pour atteindre cet objectif, la présente étude s'est appuyée sur les outils de collecte des données, notamment, la recherche documentaire doublée de l'enquête de terrain auprès des autorités coutumières, des autorités municipales et de 70 chefs de ménages qui ont fait l'objet d'un questionnement. Les résultats de l'étude révèlent que face à la poussée urbaine, l'espace de Gonzague-Anani se remodèle suite à une gestion foncière privative et coutumière. Ce qui donne un autre sens de la vision de l'étalement urbain ; par la spécificité de l'architecture de l'habitat du périurbain Gonzague-Anani. Ce qui a pour conséquences, une urbanisation en déphasage aux normes urbanistiques et l'avilissement du paysage de ce quartier.
Mots clés: Cadre de vie, structurant, foncière, Gonzague-Anani, Périurbain, Port-Bouët

Abstract
The presence of "customary law" in land management calls into question the State's commitment to land issues, which gives rise to a new dimension of urban action. This new dimension, which leaves land management in the hands of private owners, leads to management problems. These problems, combined with the lack of clarity in Ivorian land policy, lead to the degradation of housing and the living environment of the population in peri-urban areas. The objective of this study is to show the problems that arise from the functioning of the peri-urban Gonzague-Anani, in the municipality of Port-Bouët. To achieve this objective, this study relied on data collection tools, in particular, documentary research coupled with the field survey of customary authorities, municipal authorities and 70 heads of households who made the object

of questioning. The results of the study reveal that in the face of urban growth, the space of Gonzague-Anani is being reshaped following private and customary land management. Which gives another sense of the vision of urban sprawl; by the specificity of the architecture of the Gonzague-Anani peri-urban habitat. The consequences of this are urbanization that is out of phase with urban planning standards and the degradation of the landscape of this district.
Keywords: Living environment, Structuring, Land, Gonzague-Anani, Peri-urban, Port-Bouët

1. Introduction

La notion d'habiter en périphérie dans les pays développés n'est pas pareille à celle des pays en développement. Si, elle se veut oisive avec des aires de plaisances, en Afrique particulièrement, il se définit par une superposition de formes urbaines. Ces formes d'implantations que compose le tissu urbain caractérisent les quartiers déstructurés. Les zones périphériques constituent les zones de forte concentration de la population urbaine (R. K. Oura, 2012). Les pays africains connaissent une urbanisation galopante, au point qu'on parle d'explosion urbaine, avec des taux remarquables, 5 à 6% par an (H. K. Mutombo, 2014, p. 48). Cette urbanisation galopante se matérialise par l'étalement des périphéries non structurées. En Côte d'Ivoire, l'urbanisation dans les périphéries débutée dans les années 80, avec l'installation des populations migrantes des pays limitrophes, va s'accentuer en 1999. Le boom économique de cette période et les différentes crises militaro-politiques vont successivement impulser le développement urbain de la ville d'Abidjan. Cette accélération urbaine couplée à la cherté des terrains viabilisés entraînent de plus en plus une privatisation des espaces périphériques. Cette privatisation est laissée aux mains de communautés villageoises et de groupes d'initiative privée. Elle se traduit par l'accaparement illégal des périurbains, caractérisé par la construction d'habitations précaires et une adaptation relative à l'insuffisance des services de base. Le périurbain de Gonzague-Anani est un des exemples de cette occupation abusive. Gonzague-Anani était une zone de plantation, propriété de la communauté Abouré de Grand-Bassam. Zone d'aménagement future, ses espaces, malgré la volonté de l'Etat de les organiser demeurent le lieu de profondes transformations. Cela se traduit par des terrains non viabilisés avec des constructions d'habitations de taille très variables, des équipements sommaires privatifs et l'occupation abusive des espaces publics où pullulent les activités commerciales. Ces profondes transformations suite à la gestion privative se traduisent par l'appropriation de l'espace qui a tendance à *décontextualiser les notions urbanistiques.* Cette recomposition entraine un dysfonctionnement structurant du cadre de vie de la population. Partant de ces constats, une question centrale se pose : comment se présente le cadre de vie du périurbain Gonzague-Anani recomposé ? L'objectif de cette étude est de comprendre le dysfonctionnement du cadre de vie du périurbain de Gonzague-Anani. De façon spécifique, il s'agira d'analyser l'aménagement réalisé suite à une gestion privative de l'espace et d'analyser les conséquences de la recomposition du périurbain de Gonzague-Anani sur le cadre de vie.

2. Matériels et méthodes

2.1. *Présentation de la zone d'étude*

Le périurbain de Gonzague-Anani se trouve dans la commune de Port Bouët. Situé sur l'axe Abidjan-Grand-Bassam, Anani est un prolongement de Gonzagueville, bordé au sud par l'océan Atlantique, à l'est par Grand-Bassam, au nord par les villages de Mafiblé 1 et Mafiblé 2. Il ressort que cet espace couvre une superficie de 7,65Km² représentant soit 13,8% du territoire de la commune de Port Bouët (carte 1).

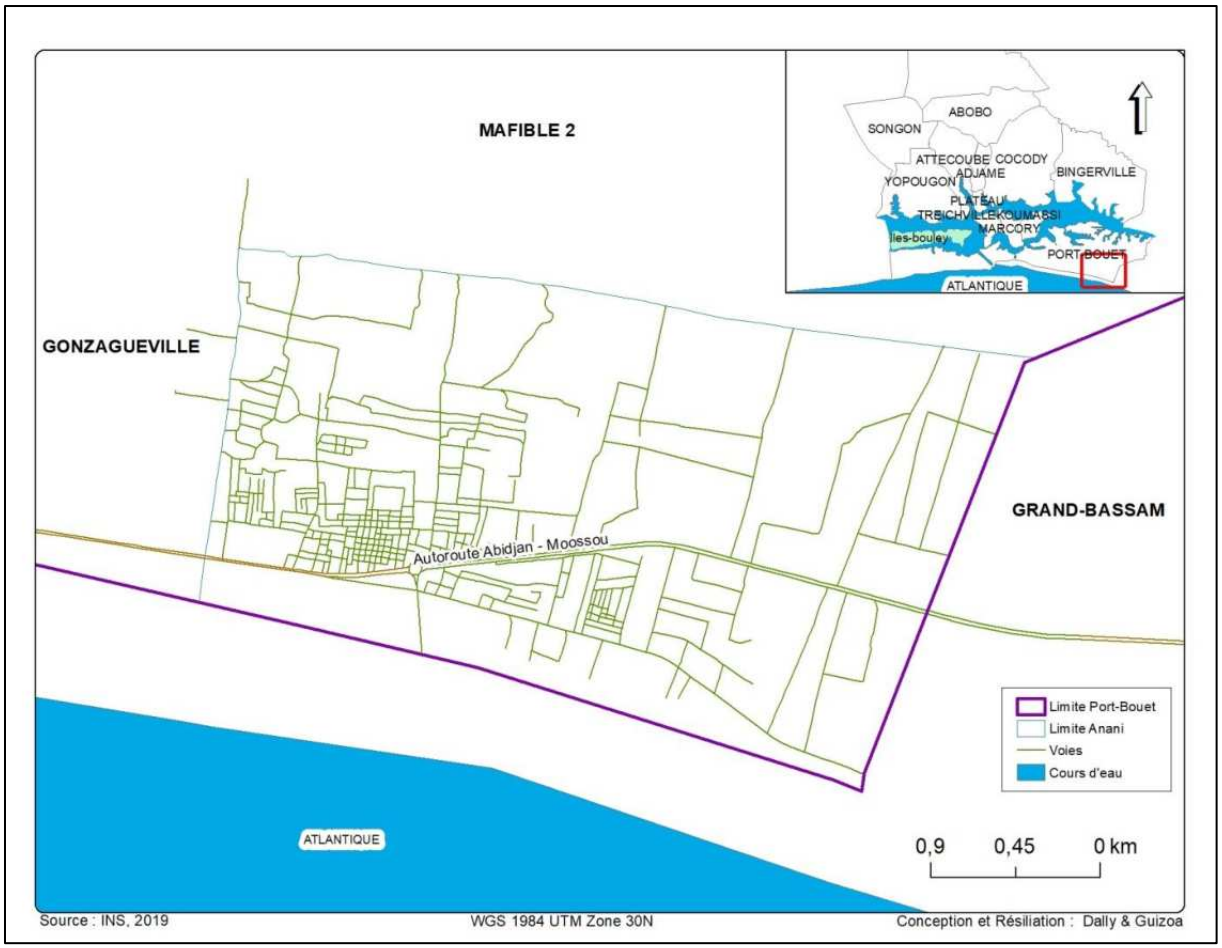

Carte 1: Localisation du périurbain Gonzague-Anani

Le choix de cette localité réside de son positionnement dans la ville d'Abidjan. De par sa position, Gonzague-Anani est la porte d'entrée et sortie sud de la capitale économique par l'autoroute Abidjan-Moossou. Ex-zone de plantation de la communauté Abouré de Moossou, le périurbain Gonzague-Anani devient le nouveau front d'urbanisation sud de la ville d'Abidjan et le site d'accueil des migrants des pays de la CEDEAO (Ghana, Togo, Bénin, Nigéria) qui empruntent la route internationale Abidjan-Moossou. Ainsi sur cet espace, sa population qui était de 2 810 habitants en 1998 est passée à 4 468 habitants en 2014, et une estimation de 30 886 habitants en 2018 (INS, RGPH 2014).

2.2. *Techniques de collecte de données*

La méthode utilisée pour mener cette étude repose sur la documentation et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à la consultation d'ouvrages, de travaux de recherche en matière de pratiques foncières, d'étalement urbain et des documents administratifs de la Mairie de Port Bouët. Ces écrits ont permis d'avoir une idée plus claire des modes de gestion du foncier sur le territoire ivoirien, de relever les facteurs explicatifs de l'étalement urbain et d'appréhender l'évolution démographique. Aussi, des études récentes ont permis de comprendre les enjeux de convoitises et l'organisation des périurbains. L'enquête de terrain menée tant à Gonzague et Anani, effectuée en 2020 puis complétée de Juillet à Août 2021, comprend l'observation, l'entretien et l'enquête par questionnaire. L'observation a consisté à une prise de contact direct avec l'espace d'étude. Elle a permis d'identifier la situation d'étirement, les formes d'appropriation de l'espace et de procéder à des prises de vues. L'interview a consisté à des entretiens avec le responsable des services techniques de la Mairie

de Port Bouët. L'objectif était de s'imprégner de l'intervention de son service dans l'implantation des services de base, de l'assainissement des quartiers. Aussi, un entretien semi-structuré auprès de la chefferie villageoise a été nécessaire pour comprendre le mode d'acquisition des terrains. L'enquête par questionnaire, menée auprès des chefs de ménages, a permis d'appréhender les raisons résidentielles pour cette localité. En effet, Gonzague-Anani compte 2785 ménages selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (INS RGPH, 2014, p. 1). Dans l'impossibilité d'interroger tous les ménages, un échantillon a été déterminé, alors un taux de 2,5 % jugé nécessaire a été appliqué à cet effectif. Ainsi, ce sont 70 chefs de ménages qui ont fait l'objet d'échantillon. Le critère de choix du chef de ménage a été guidé par son installation dans la localité au plus 5 ans avant l'enquête. Les données ainsi obtenues ont fait l'objet de traitement à l'aide de l'outil informatique, notamment avec Word 2010, Excel 2010 et Arc Gis 10.2.2, qui ont permis respectivement de faire la saisie du texte, les figures et la réalisation des cartes.
La conjugaison de ces différentes techniques et outils a permis de dégager un plan qui s'articule autour de deux points. Le premier concerne les aménagements réalisés dans la zone d'étude et le deuxième s'intéresse aux conséquences de la recomposition du périurbains de Gonzague-Anani sur le cadre de vie

3. Résultats

3.1. *Du laxisme des autorités publiques aux aménagements sommaires du périurbain Gonzague-Anani*

3.1.1. La volonté politique insuffisante de l'Etat en matière planification urbaine

Les politiques foncières coloniales et les politiques nationales menées par les autorités étatiques après les indépendances concernant la question foncière, ont consisté à un monopole foncier de l'Etat. Cette politique engagée de l'Etat de prendre en charge de manière centraliste la question du logement n'a pas vu les résultats escomptés. Face à cette insuffisance de la politique Etatique, l'accaparement des espaces périphériques n'ont pas échappé à la croissance urbaine. Le périurbain de Gonzague-Anani subit ce flux de croissance. Le résultat de cette situation est l'installation de la population, développant de nouvelles formes d'organisation spatiale. En effet, cette organisation spatiale n'est pas dictée par une personne mais plusieurs groupes d'initiative privée. Ces groupes d'initiative privée dans un jeu de développement font des acquisitions foncières sans réellement tenir compte des recommandations en matière de normes d'urbanisation. Les parcelles qui sont extraites de ces lotissements sommaires ont pour principale règle de permettre la circulation entre les constructions bâtis. Cette structuration spatiale attire une population établie sans le respect des normes d'urbanisation, cependant entérinés par la puissance publique.

3.1.2. Les aménagements réalisés à Gonzague-Anani

L'aménagement urbain de Gonzague-Anani est le fait de plusieurs acteurs. Son développement urbain s'est traduit par des habitats de différentes strates ; toutefois étroitement liées, et par des équipements sommaires de production, de service et de commerce.

3.1.2.1. Un paysage urbain avec une hétérogénéité d'habitats

Le paysage urbain de ce quartier présente divers types d'habitats, habitat spontanée, habitat de cour en bande individualisée et habitat de cour commune, entremêlés les uns des autres formant une architecture complexe.
L'habitat spontané à Gonzague-Anani est précaire. Ce fut le modèle d'habiter des premières populations non ivoirienne sur cet espace. Ces habitations sont composées de constructions

faites de matériaux de récupération de planches de bois, de toile, de bâches usées, de sac plastique (Photo 1).



Photo1: Habitat spontané de cour à Anani avec des matériaux de récupération

Cliché : Dally, 2021

Le logement est composé d'une pièce unique, qui sert à la fois de chambre à coucher, de salon et aussi de cuisine. Les différents logements se partagent la même salle d'eau, qui se trouve à l'intérieur de la concession. L'espace au centre est à la fois utilisé pour la cuisine par les femmes, mais également comme air de jeu par les enfants. Même si des haies sont dressées au tour des concessions, pour servir de clôture et donner une intimité, ces habitas demeurent des lieux précaires. De manière générale, cet habitat ne respecte pas les normes en matière de construction de logement. Car, les matériaux ici utilisés qui sont des planches de bois et des bâches de récupération pour servir d'étanchéité à l'habitation contribuent à la dégradation du cadre de vie de la population, à cela il faut ajouter l'absence de l'assainissement.

A côté de ce type d'habitat, se trouve l'habitat de cour commune, hérité de la culture africaine ; où plusieurs ménages partagent la même concession, à savoir les mêmes sanitaires, la même cuisine et un espace commun à tous les locataires. Ici, les logements sont faits en dur. Ce modèle de construction d'habitat s'explique par la présence de la communauté autochtone qui a su transmettre ce modèle d'habiter de cour familiale dans les constructions des logements. Aussi, la forte communauté de la CEDEAO installée sur l'espace favorise la construction de ces logements qui restent en matière de location les plus demandées.

Par ailleurs, le périurbain Gonzague-Anani se compose pour sa majorité (52,6%) d'habitat de cour en bande individualisée. Les logements de cour commune, premier modèle du type d'habitat des habitants de ce périurbain, semblent se muer en des habitats évolutifs de cour en bande individualisée. Ce modèle d'habiter se compose dans certains cas de 2 bâtiments qui se font face abritant chacun des logements en majorité d'une pièce ou deux pièces. Les deux bâtiments qui sont composés d'habitat individuel de cour ne partagent qu'une allée centrale qui sert de passage d'accès sur l'autre bâtiment (Planche 1).



Photo 2 : Habitat de cour en deux bâtiments
Cliché : Dally, 2021



Photo 3: Habitat en bande individualisée dans le quartier Anani-Amamou, Cliché : Dally, 2021

Planche 1: Présentation de concessions en habitat de cour en bande individualisée

Ces logements sont donc des résidences individuelles qui partagent la même entrée. Chaque logement a une entrée propre à son domicile, qui ne donne pas directement à la pièce de vie. Un espace est laissé avec la clôture du logement et l'entrée principale, cet espace donne une possibilité pour l'habitant d'en faire une véranda.
A côté de ces types, se trouve quelques poches d'habitat moderne de standing qui s'apparente à des appartements et des villas. Ce sont des logements dont le nombre de pièces disponible est supérieur ou égal à 3 pièces avec toutes les commodités.

3.1.2.2. Les équipements structurant le périurbain Gonzague-Anani

Si les équipements sont nombreux et populaires dans le périurbain Gonzague-Anani, ils sont de l'initiative privée, de la population. Les équipements les plus fréquents rencontrés sont ceux relatifs aux commerces, aux services et à la production. La carte 2 montre la répartition géographique de ces équipements.

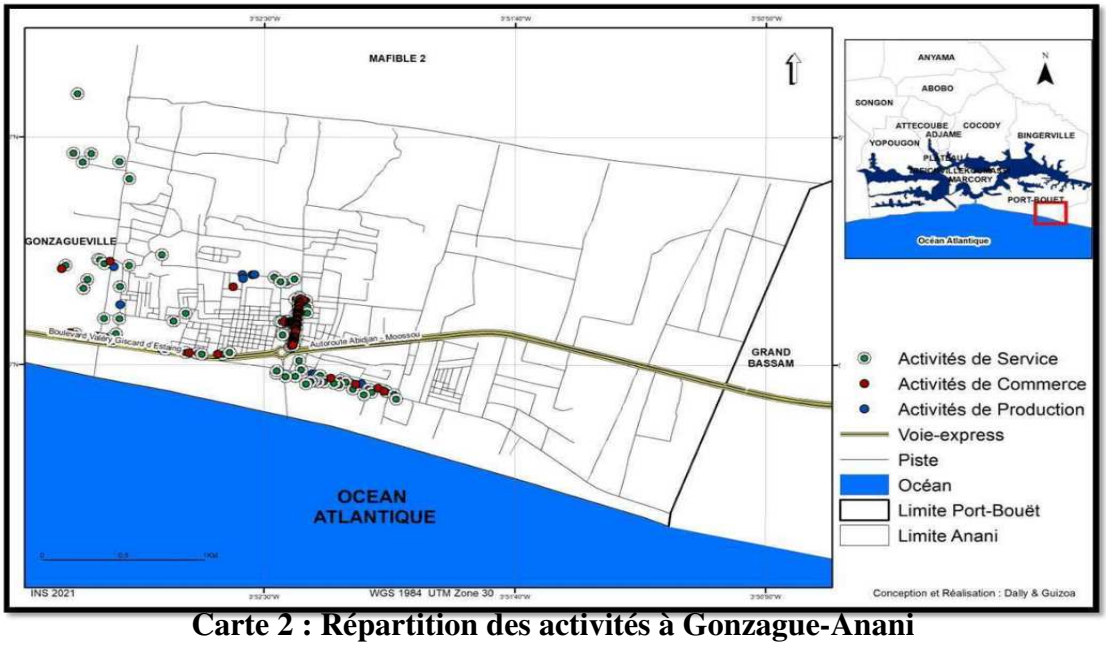

Carte 2 : Répartition des activités à Gonzague-Anani

Les équipements les plus fréquents rencontrés sont ceux relatifs aux commerces (17,29%), les services (64,86%) et celles de la production (11,37). Dans cet espace, l'équipement de commerce qui domine est celui de la consommation de denrées alimentaires au travers de la présence de marché. En plus de cette activité commerciale de marché, se trouvent quelques boutiques et quincailleries. Cette activité est plus présente au niveau de l'échangeur. Les équipements de service notamment les cliniques privées, les écoles, les édifices religieux, les garages, les lavages auto, etc. sont pour la plupart répartis le long de l'axe de l'autoroute. Outre ces deux équipements, les activités de production alimentaire et artisanale sont des sources de revenu des populations. Elles sont matérialisées par les champs de manioc, les fermes, le potager et la vente d'objets issus de l'artisanat.

3.2. *Les conséquences de la recomposition du périurbains Gonzague-Anani sur son cadre de vie*

3.2.1. L'incivisme des acteurs de lotissement facteur de promiscuité des habitations

La liberté d'animation du foncier aux mains des propriétaires privés développe une organisation spatiale spontanée dans la production des habitations et des services minimums de base**.** Cette organisation spatiale provoque une recomposition du territoire. En effet, l'acquisition de la propriété des terrains urbains régie par l'ordonnance n°2013-431 du 2 juillet 2013, stipule en son article 5 que le droit de propriété d'un terrain n'est reconnu que lorsque le ministère de l'urbanisme et de la construction a approuvé le lotissement et que le périmètre préalablement immatriculé. Le lotissement est donc indispensable avant toute acquisition. Il se fait alors dans le cadre de la viabilisation des terrains urbains, la prise en compte des terrains facilement constructibles, accessibles à tout moment par une voirie carrossable, en toutes saisons et desservis par des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable, d'électricité et éventuellement de téléphone et de gaz. Cependant à Gonzague-Anani, l'acquisition foncière est faite auprès des acteurs privés et les lotissements sont en marge des normes urbanistiques. Cette anomalie conduit à une organisation complexe où la structuration spatiale impacte fortement le fonctionnement de la population. Si ce mode d'occupation est une résorption de la forte demande de logements à Abidjan, il a vite fait de rendre cet espace dense de populations. Il a aussi donné un paysage florissant où de fortes zones d'habitations coexistent avec des activités informelles et un enchevêtrement des activités et des habitations (Planche 2).



Photo 1: Cette construction supplante les autres habitations, Cliché, Dally, 2019



Photo 5: Empilement des activités et des habitations sur un même espace, Cliché, Dally, 2019

Planche 2: Un désordre dans la structuration de l'espace

Cet emboîtement des activités et des habitations s'accaparent même les rues laissées pour la circulation des habitants. Cette organisation en déphasage conduit à un changement incessant, complexe, peu maîtrisé dans lequel les habitants sont contraints à faire face à certains risques.

3.2.2. Les problèmes découlant du fonctionnement du périurbain Gonzague-Anani

Le périurbain Gonzague-Anani est le lieu de problèmes liés à la circulation des personnes et des biens, de l'approvisionnement en eau potable et d'électricité et d'évacuation des eaux domestiques. Tous ces problèmes sont la conséquence de l'absence de réalisation des travaux de viabilisation en marge des règles d'urbanisme. Ce qui conduit à une situation de dysfonctionnement du cadre de vie.

En effet, le positionnement géographique de Gonzague-Anani donne un relief de plaine, sur un sol sableux. Aussi son aspect non bitumé et difficilement praticable en saison de pluie, lui a valu l'appellation de Terre Rouge. Cette situation est un obstacle à la circulation des biens et des personnes. Ce périurbain est caractérisé par une absence d'un réseau de canalisation. La trame urbaine constituée par les lotissements informels laisse des tracées qui servent de voie de circulation. Ces voies servent par la même occasion de réseau d'évacuation des eaux usées. Ce sont 64,26% des ménages qui rejettent les eaux usées dans la rue contre 35,74% qui utilisent les égouts ou les fosses septiques. Ce mode d'évacuation peu commode participe à désorganiser l'espace, dégradant ainsi l'habitat et le cadre de vie de la population (Planche 2).



Planche 3 : Un habitat sous les eaux
Cliché : Dally, 2021

Les voies de circulation sont obstruées par les eaux usées et amplifiées par les eaux de pluies stagnantes qui empêchent la pratique de la voie et plus encore la population d'avoir accès à ce logement.

Pour s'approvisionner en eau, la majorité des ménages (69% des ménages selon nos enquêtes de terrain) ont recours aux revendeurs. Cela s'explique par l'absence de réalisation des travaux de viabilisation qui donnent à ce périurbain de bénéficier des équipements de la SODECI en place. Les populations utilisent des bidons de 25 à 30 litres pour l'achat de ce liquide précieux qui leur est facturé respectivement à 75 et 100 F CFA. Elles peuvent dépenser mensuellement entre 5000 et 10 000 F CFA. Des fois, des revendeurs servent les eaux souterraines non traitées à leurs clients. La nappe phréatique n'est pas profonde vue la proximité de ce quartier à l'océan atlantique.

Si les ménages utilisent l'électricité de la Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE), les branchements sont anarchiques. Les niches de compteurs sont installées par cette compagnie sur des espaces jugés acceptable et les fils électriques pendent de partout dans le ciel ; donnant

une allure de toit d'araignée. Cela est aussi amplifié par les revendeurs qui distribuent l'électricité dans les ménages. Cette situation expose tout le quartier à des risques d'incendie.
Le cadre de vie est encore plus dégradé par la présence des ordures ménagères qui pullulent dans l'espace. Vu la mauvaise structuration du quartier, la chefferie a désigné des lieux de dépôt sauvage pour stocker les ordures et les incinérer par la suite. Les déchets ont vite fait de déborder de ces lieux et de se propager dans le quartier.
Tous ces facteurs de risques dans la structuration spatiale constituent un dysfonctionnement du cadre de vie de la population.

4. Discussion

4.1. *De l'urbanisation mal maitrisée du périurbain Gonzague-Anani*

Il ressort de l'analyse que l'urbanisation conduit à de nouvelles formes d'élargissement spatial. Elle conduit à la transformation des espaces ruraux ou périphériques des centres villes pour permettre une nouvelle forme d'habiter l'urbain. Le lotissement est ainsi indispensable avant toute acquisition et tout aménagement (Les Cahiers de l'Oise, 2007, p.1). Ce procédé constitué en quatre étapes ; les opérations d'acquisition des terrains, la conception du plan de lotissement, l'élaboration des projets d'exécution des voies et réseaux divers, la réalisation des travaux et la confection des documents topographiques est sous la supervision des autorités publiques locales (Présidence de la république de Côte d'Ivoire, 2021, p.1 et p.2). En plus, toute personne physique et morale doit obtenir préalablement un permis de construire et les constructions doivent être conformes aux règles et aux normes environnementales d'urbanisme, d'architecture, de construction, d'assainissement et de drainage admises (Code de la construction et de l'Habitat, 2019, p.7). Une fois toutes ces étapes suivies, l'espace peut alors être occupé en vue d'une habitation. Cependant, à Gonzague-Anani, les acteurs de la production des lots font fi de cette procédure. Y. Gnamba (2014, p. 38) en donne les raisons. En effet, l'urbanisation d'Abidjan repose sur une succession de plan d'aménagement ; ce qui induit une trame urbaine bien définit. Malgré cela, l'aménagement urbain à Abidjan a du mal à se faire. Puisque la forte croissance démographique non pris en compte dans les projections et le poids économique de ces réalisations à la seule charge de l'Etat, constituent les principales causes de l'échec des plans (Y. Gnamba, 2014, p. 44). Les périurbains qui devraient corriger cette urbanisation effrénée, sont encore plus sollicités pour l'étalement urbain, tant ce processus est lié à la croissance urbaine (M-C. Fourny et R. Lajarge, 2012, p. 3). Ainsi, pour ces auteurs, si la cause de cette production spatiale est placée du côté des individus et de leurs logiques privées ou particulières incontrôlées, la conséquence est placée du côté des aménageurs. Ainsi cet espace apparaît comme non-contrôler, anarchique au pire et désordonné (M-C. Fourny et R. Lajarge, 2012, p.8). Ces propos illustrent la situation à Gonzague-Anani, espace périurbain, totalement urbanisé à l'initiative du privé. Les incivismes observés des acteurs du foncier aboutissent à un quartier en marge de l'aménagement planifié et structuré.

4.2. *La déstructuration et l'insalubrité du périurbain Gonzague-Anani*

Gonzague-Anani comme le quartier Bni Ouskout en Algérie, péricentral ne répond à aucune norme urbaine et se distingue fondamentalement des autres quartiers tant par sa morphologie que par sa composition sociale et représente une entité spatiale particulière constituée pour l'essentiel d'habitations de fortune (H. M. Maachou et Al., 2018, p.3). La vie dans ce quartier, au maintien d'une promiscuité crée une atmosphère délétère et des conflits de voisinage. A cela, s'ajoute différents problèmes sociaux, tels que le commerce illégal de l'alcool, le trafic de carburant et de stupéfiants, la prostitution, etc.
L'analyse du cadre de vie du périurbain Gonzague-Anani permet de constater qu'il présente un environnement urbain insalubre. Comme le souligne H. M. Maachou et Al. (2018, p.17), cette

insalubrité est due à l'absence caractérisée d'un ramassage des ordures ménagères qui vient couronner l'image déjà ternie du quartier et l'enfoncer dans la marginalité. Cette situation est engendrée par le manque des équipements de bases tels que les réseaux d'approvisionnement en eau potable, d'électricité et d'assainissement (A. Olavarrieta, 2008, p. 25). En outre, K. T. Konan et al. (2018, p. 34) justifie ce manque par le mauvais lotissement des périurbains fait à l'initiative du privé et des autorités coutumières. Ces lotissements irréguliers offrent des parcelles non aménagées, non viabilisées, ni équipées. Aussi, l'enlaidissement de ce quartier est marqué par les voies de circulation non bitumées, la stagnation des eaux pluviales et des eaux usées sur ces voies, les dépôts sauvages des ordures ménagères. K. D. Brenoum et al. (2017, p. 222) ne disent pas le contraire sur le quartier Anono dans la commune de Cocody en Côte d'Ivoire, qui s'est construit suite à une urbanisation mal maîtrisée et fait à l'initiative du privé et des chefs coutumiers. Ils décrivent ce quartier comme étant très dégradée et enherbée. Partout, les eaux usées et les eaux pluviales stagnent ou coulent dans les rigoles créées par l'érosion, et sont occupées par endroit par des dépôts sauvages d'ordures.

5. Conclusion

L'aménagement urbain du périurbain de Gonzague-Anani s'opère selon une logique privative et est un exemple de l'occupation abusive, qui détourne cet espace de ce qui était prévu par l'Etat. Zone d'aménagement future, cet espace, malgré, la volonté de l'Etat de l'organiser demeurent le lieu de profondes transformations. Ces profondes transformations dans la gestion privative qui se pratique multiplient l'appropriation de l'espace qui a tendance à décontextualiser les notions urbanistiques. Cette recomposition de l'espace donne lieu à un dysfonctionnement structurant du cadre de vie. Des installations anarchiques tant dans l'appropriation des parcelles que dans l'investissement, au cadre de vie qui se précarise par la promiscuité, l'insalubrité, la stagnation des eaux pluviale et usées. Le mauvais contrôle du processus d'urbanisation et le non-respect de la réglementation engendre un développement peu ordonné, avec une empreinte spatiale anarchique.

Somme toute, il ressort que la recomposition effrénée du périurbain Gonzague-Anani, œuvre des acteurs privés, n'intègre pas les voiries et réseaux divers et les équipements sociaux économiques de base sont informels. Ainsi, la conséquence qui en découle est le dysfonctionnement du cadre de vie des populations. Il est donc indispensable que les aménagements des périurbains, nouveaux fronts d'urbanisation des villes s'inscrivent dans le schéma directeur d'urbanisme de celles-ci.

Conflit d'intérêt

En notre qualité d'auteurs de ce manuscrit, nous déclarons sur l'honneur qu'il ne présente aucun conflit d'intérêts.

Références bibliographiques

Droit Afrique, 2019, Code de la construction et de l'Habitat, 2019, Loi n°2019-576 du 26 juin 2019, République de Côte d'Ivoire, Consulté le 07 mai 2022 sur www.droit-afrique.com, 113 p.

Fourny M-C. et Lajarge R., 2012, « Au-delà de la banlieue, c'est encore la périphérie. Les espaces périurbains au prisme de la norme aménagiste », pour les actes du colloque Les banlieues ou périphéries en tant que laboratoire de l'emprise de la norme, consulté le 02 mai 2022 sur www.halshs.archives-ouvertes.fr, pp.1-13.

GNAMBA Y., 2014, « Rétrospective de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire*:* le cas d'Abidjan », in Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography [En ligne], document 4, mis en ligne le 15 mai 2014. http://www.laurentian.ca/rcgt-

cjtg/volume1-numero1/retrospective-de-lamenagement-du-territoire-en-cote-divoire-le-cas-dabidjan/. Consulté, le 16 Mars 2022

Konan K. T., Djah A. J. et Koffi B. E., 2018, « Les enjeux de la production du foncier urbain par les détenteurs de droits coutumiers dans les communes de Cocody et d'Abobo (District d'Abidjan, Côte d'Ivoire) », in Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 4, pp. 24-36

Les Cahiers de l'Oise, 2007, Principes d'aménagement pour des lotissements de qualité, Direction Départementale de l'équipement de l'Oise, Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, n°78, 8 p.

Maachou H. M., Larbi B. et Trache S. M., 2018, « Difficultés d'intégration d'un quartier spontané dans une ville saharienne : le cas de Bni Ouskout à Adrar », Les Cahiers d'EMAM (Etude sur le Monde Arabe et la Méditerranée), en ligne, www.journals.openedition.org, consulté le 16/05/2022

Ministère de la construction et de l'urbanisme, 1996, Journal officiel de la république de Côte d'Ivoire, 4 janvier 1996, pp. 1-2

Mutombo K. H., 2014, Urbanisation et fabrique urbaine à Kinshasa : défis et opportunités d'aménagement, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Bordeaux Montaigne, consulté en ligne 01/04/2022 sur www.tel.archives-ouvertes.fr, 533 p.

Olavarrieta A., 2008, Assurer la production foncière à hauteur de la croissance urbaine, par tous les moyens légaux, in le Foncier en milieu urbain, Association de professionnels-ville en développemnt, Acte journée d'étude Adp du 5 octobre 2008, Paris, 80 p.

Oura K. R., 2012, « Extension urbaine et protection naturelle : la difficile expérience d'Abidjan », La revue électronique en sciences de l'environnement, OpenEdition Journal, Volume 12, Numéro 2, consulté en ligne 03/08/2022

Présidence de la république de Côte d'Ivoire, 2021, Décret n°2021-785 du 08 décembre 2021 déterminant la procédure de délivrance de l'arrêté de concession définitive, 4 p, en ligne www.caidp.ci consulté le 06/08/2022

© 2022 KOUASSI, License Bamako Institute for Research and Development Studies Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Créative Commons Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0)

Note de l'éditeur
Bamako Institute for Research and Development Studies Press reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les publications des cartes/maps et affiliations institutionnelles.